



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Fiche accessibilité

**LES HANDICAPS
INVISIBLES**



Les handicaps invisibles : autant de handicaps bien réels mais qui ne se voient pas

La loi du 11 février 2005 «*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » redéfinit le handicap dans sa globalité et sa diversité : constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Les handicaps invisibles, qu'est-ce que c'est ?

Le handicap est souvent associé à l'image de la personne en fauteuil roulant. Pourtant, ces personnes ne représentent que 3% de la population handicapée.

L'apparence est trompeuse car la personne semble être en bonne santé, sans problème particulier et il n'y a aucun élément visible pour identifier son handicap. Selon H. Rubinstein (2008), la plupart des handicaps invisibles peuvent être des comportements « habituels » devenus handicapants par leur intensité et/ou leur fréquence d'apparition.

Par exemple, il arrive à tout le monde d'avoir un trou de mémoire, d'oublier un rendez-vous, un prénom ou ses clés ; on ne parlera pas pour autant de situation de handicap. Tous ces comportements deviennent un réel handicap s'ils apparaissent à fréquence élevée et se répètent dans le temps.

Exemples de handicaps invisibles

- **Handicaps sensoriels** : malvoyance, surdité.
- **Handicap intellectuel** : trisomie, maladie d'Alzheimer.
- **Handicap psychique** : dépression, schizophrénie (trouble mental entraînant des réactions inappropriées ou délirantes).
- **Handicap cognitif** : dyslexie, dyspraxie...
- **Maladies invalidantes** : sclérose en plaques, traumatisme crânien, lésions cérébrales, cancer, insuffisance cardiaque ou respiratoire, épilepsie (décharges nerveuses anormales dans le cerveau entraînant des crises), mucoviscidose, diabète...
- **Les maladies orphelines et génétiques.**
- **Autres** : allergies, claustrophobie, migraines, rhumatismes, autisme, difficultés liées au grand âge...

Comment se traduisent-ils ?

- Les troubles d'ordre cognitif liés à la mémoire, l'attention, la concentration, la communication, etc. Parfois les personnes peuvent avoir du mal à faire deux choses à la fois, à suivre une conversation, ou elles demandent de répéter plusieurs fois la même chose.
- Les troubles du comportement tels que l'agressivité, la dépression, l'instabilité de l'humeur, les comportements en apparence infantiles...
- Les troubles de l'audition, de la vue.
- La fatigabilité, l'irritabilité liée à différentes raisons.
- La douleur plus ou moins gênante.
- Les phobies.

Le pictogramme S3A, symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité



Environ 80 % des handicaps sont invisibles. Chacun côtoie inconsciemment dans sa vie quotidienne ou professionnelle des personnes handicapées.

Souvent, les personnes ne se signalent pas comme ayant des difficultés, il faut donc avoir un œil bienveillant à l'égard de toute personne susceptible d'avoir des signes de ce type.

Toutes ces manifestations peuvent remettre en cause les relations avec autrui et favoriser le repli sur soi, l'isolement. Les personnes qui en sont atteintes peuvent rencontrer un mal-être dans leur vie privée ou professionnelle notamment au niveau de l'incompréhension et le jugement de leur entourage.

Quelles réponses apportées ?

- Proposer un accueil personnalisé en fonction de la nature du handicap, le personnel d'accueil doit être formé, sensibilisé aux questions relatives au handicap, être à l'écoute. Par exemple, parler lentement et doucement, être calme et rassurant pour éviter tout stress ou blocage de la personne handicapée, donner des explications simples.
- Toute information sonore doit être diffusée lentement, de façon bien articulée et répétée si nécessaire.
- Les informations visuelles seront de couleurs contrastées et facilement visibles.
- Recourir aux pictogrammes, aux gros caractères ainsi qu'aux documents Facile à lire facile à comprendre (FALC) pour faciliter la lecture.
- Équiper les portiers d'immeubles avec contrôle d'accès et détection d'ouverture par des voyants lumineux à leds (veiller à ce que l'éclairage soit constant, et non scintillant).
- Équiper de boucles à induction magnétiques pour les personnes malentendantes appareillées : les salles de réunion, de conférence, de projection ainsi que tous lieux d'accueil et d'échange.
- Équiper les locaux d'éclairage par détection de présence (espaces peu éclairés, coursives...).